

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 212 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-François CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Magali GIOVANNANGELI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFETER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Férouz MOKHTARI - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 15 Avril 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 20 avril 2021

Etaients absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - André BERTERO représenté par Olivier GUIROU - Christine CAPDEVILLE représentée par Patrick PIN - Pascal CHAUVIN représenté par Christian BURLE - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Claude FILIPPI représenté par Sophie JOISSAINS - Gérard GAZAY représenté par Alain ROUSSET - Régis MARTIN représenté par Vincent DESVIGNES - Hervé MENCHON représenté par Jean-Marc SIGNES - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Yves WIGT représenté par Olivier GUIROU.

Etaients absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julien BERTEI - Patrick BORÉ - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Bernard DESTROST - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Maryse JOISSAINS MASINI - Jean-Marie LEONARDIS - Caroline MAURIN - Stéphane PAOLI.

Etaients présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLES représentée à 16h05 par Kayané BIANCO – Jean-Louis CANAL représenté à 16h07 par Georges CRISTIANI.

Etaients présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Michel RUIZ à 14h57 - Didier PARAKIAN à 15h06 - Lydia FRENTZEL à 15h54 - Henri PONS à 16h12 - Lionel ROYER-PERREAULT à 16h16 - Lyece CHOULAK à 16h20 - Anne MEILHAC à 16h28 - Philippe CHARRIN à 16h36 - Franck ALLISIO à 16h38 - Serge PEROTTINO à 16h44 - Jean-Pierre CESARO à 16h50 - Richard MALLIÉ à 16h52 - Anthony KREHMEIER à 16h54 - Nasser BENMARNIA à 16h56 - Roger PELLENC à 16h56 - Marc DEL GRAZIA à 16h57 - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE à 16h57 - Claude PICCIRILLO à 17h00 - Sébastien JIBRAYEL à 17h01 - Bernard MARANDAT à 17h04 - Lourdes MOUNIEN à 17h06 - Francis TAULAN à 17h14 - Bernard DEFLESSELLES à 17h15 - Didier REAULT à 17h16 – Marie-Ange CONTE à 17h20 - Jean-Marc COPPOLA à 17h22 - Jean HESTCH à 17h22 – Jean-Baptiste RIVOALLAN à 17h22 - Eric MERY à 17h24 - Pierre LEMERY à 17h24 - Maryse RODDE à 17h26 - David YTIER à 17h26 – Jean-Louis VINCENT à 17h28 - Yves MORAINÉ à 17h29

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **MOB 008-9848/21/CM**

### **■ Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement TER Modernisation Aix-Marseille MET 21/18063/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La seconde phase de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence (MGA2) actuellement en travaux, doit conduire à une amélioration significative de l'offre en Transports en Commun et à sa fiabilité, à compter de 2022. Pour rappel, l'offre sera augmentée de 3 à 4 TER/h/s en heure de pointe, avec un cadencement au quart-d'heure entre les principaux pôles : Aix-en-Provence, Gardanne, Simiane, Marseille (Saint Antoine, Saint Charles).

Afin de satisfaire aux exigences en matière d'amélioration de la qualité de l'air, sujet particulièrement sensible sur le Territoire métropolitain, répondre aux attentes de la population et aux préoccupations des acteurs locaux, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en tant qu'autorité organisatrice des transports ferroviaires, s'est engagée dans la recherche de solutions alternatives aux trains diesel et s'oriente vers l'électrification partielle de la ligne Marseille-Aix-en-Provence. La solution retenue, de substituer les rames bi-modes diesel-électrique par des rames électriques-batterie, accompagnée d'une électrification partielle de la ligne, conduirait à une réduction significative de près de 94 % de nos impacts en émission carbone.

Les partenaires (État, Région, Métropole Aix-Marseille-Provence et Département des Bouches-du-Rhône) ont exprimé leur volonté de voir aboutir ce projet d'électrification frugale de la ligne Marseille-Aix-en-Provence et dans un délai permettant de bénéficier des fonds FEDER à hauteur de 10M d'euros.

Par décision n° 20/394/D de la Présidente de la Métropole du 29 mai 2020, la Métropole a acté sa participation financière aux études d'avant-projet et projet pour l'électrification frugale de la ligne, en approuvant l'avenant n°1 à la convention de financement des travaux de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence.

Parallèlement, la Région vient d'approuver la convention définissant les modalités de sa participation financière à la réalisation d'une rame prototype à batterie avec SNCF Mobilité et le constructeur Bombardier, pour une livraison mi-2023. A compter de cette date, l'expérimentation en situation réelle pourra être engagée, s'agissant d'un préalable nécessaire pour valider le choix de la technologie.

Ainsi, si l'expérimentation est concluante, ce sont neuf trains équipés de rames bi-modes qui assureront le service opérationnel sur la ligne à l'horizon 2024. Le Bureau de la Métropole du 17 décembre 2020 a approuvé le lancement de la première phase de travaux en vue de l'électrification frugale de la ligne Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence. Afin de garantir le respect des objectifs du calendrier lié aux fonds FEDER, il était effectivement nécessaire d'engager dès à présent une première phase d'approvisionnement de fournitures et de travaux pour un montant de 15M d'euros HT, constituant la première phase de travaux sur un montant total estimé à ce jour à 28M d'euros HT.

La participation financière de la Métropole pour cette première phase d'élève à 2,5 M d'euros HT qu'il convient d'affecter dans l'opération DI662AP2, qui comprend déjà le financement des études et travaux de la 2ème phase de modernisation de la ligne ferrée Aix-Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Signé le 15 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 20 avril 2021**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°MOB 004-8331/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, portant approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement TER Modernisation Aix-Marseille sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°TRA 004-1926/17/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017 approuvant la convention relative au financement des travaux de la 2ème phase de modernisation de Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence, signée le 29 août 2017 ;
- La délibération TRA 008-28/05/20 du 28 mai 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention de financement des travaux de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence, pour la réalisation des études d'avant-projet et de projet en vue de l'électrification frugale de la ligne ;
- La décision n°20/394/D de la Présidente de la Métropole du 29 mai 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention de financement des travaux de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence, pour la réalisation des études d'avant-projet et de projet en vue de l'électrification frugale de la ligne ;
- La délibération MOB 004-8940/20/BM du Bureau de la Métropole du 17 décembre 2020 portant approbation de la convention de financement d'une première phase de réalisation de travaux et de commandes de matières pour l'électrification frugale de la ligne Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 avril 2021.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la révision et à l'affectation d'un montant de 2 500 000 euros TTC de l'opération d'investissement DI662AP2 TER Modernisation Aix-Marseille.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI662AP2 TER Modernisation Aix-Marseille d'un montant de 2 500 000 euros TTC portant le montant total de l'opération à 32 136 000 euros TTC

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix.

L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement s'établit comme suit :

Montant initial de l'AP : 29 636 000 euros TTC Révision de l'AP : + 2 500 000 euros TTC

Montant final de l'AP : 32 136 000 euros TTC

Déjà financé : 24 014 18,93 euros TTC

CP 2021 (après DM1) : 4 436 000,00 euros TTC

CP 2022 : 2 014 341,00 euros TTC

CP 2023 : 1 297 659,10 euros TTC

CP 2024 : 373 818,97 euros TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS